

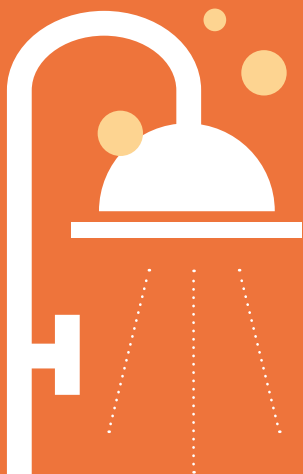
HABITAT

Un projet,
une solution,
une porte d'entrée
unique.



Adapter son lieu de vie

► LES DÉMARCHES





Restez chez vous en toute sécurité : adaptez votre logement

Vos besoins évoluent avec l'âge, une perte d'autonomie ou une situation de handicap ? Pour continuer à vivre chez vous en toute sécurité et confort, des aménagements peuvent être nécessaires. La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) vous accompagne à chaque étape de votre projet et vous aide à obtenir des financements adaptés.



Vous êtes concernés si...

- Vous êtes en situation de handicap,
- Vous êtes âgé de 70 ans ou plus,
- Vous avez entre 60 et 69 ans sous condition de GIR* (niveau de perte d'autonomie noté de 1 à 6),
- Vous avez des revenus modestes ou très modestes,
Pour exemple : pour un foyer de 2 personnes, le plafond de revenus est de 32 553 € pour un ménage aux revenus modestes et de 25 393 € pour un ménage aux revenus très modestes.
- Vous êtes propriétaire de votre logement ou locataire dans le parc privé.

* Groupe Iso Ressources

Aménagez votre logement avec MaPrim'Adapt

Cette aide couvre **50 % ou 70 % du coût des travaux** d'adaptation finançables, dans la limite d'un plafond de travaux éligibles de 22 000 €*.

MaPrimeAdapt' **peut se cumuler avec MaPrimeRénov'** (aides à la rénovation) **et avec d'autres aides locales**, comme l'aide « **Adaptation** » de la CCPPF.

L'aide complémentaire de la CCPPF correspond à 70 % des dépenses éligibles plafonnée à 3 500 € maximum par logement adapté. C'est une **aide directe versée au demandeur sur présentation du ou des devis signés**, réduisant ainsi le reste à charge.

* Selon l'évolution du dispositif en vigueur





Quels travaux pouvez-vous financer ?

- **Installation d'une douche de plain-pied**
Remplacement d'une installation inadaptée aux besoins des PMR, qu'il s'agisse d'une douche ou d'une baignoire par une douche de plain-pied qui sécurise la toilette des personnes à mobilité réduite.
- **Rehausse des toilettes**
Des toilettes plus hautes réduisent le risque de chute et améliorent l'accessibilité de la salle de bain.
- **Pose d'un carrelage ou d'un revêtement antidérapant**
Cela permet d'éviter le risque de glissades et de faciliter les déplacements des PMR* dans un espace souvent humide.
- **Mise en place d'un lavabo adapté**
Une installation pensée pour les PMR, de hauteur adaptée et qui permet une utilisation du lavabo en fauteuil roulant.

** Personnes à Mobilité Réduite*

Prenons un exemple

Un ménage aux revenus modestes engage des travaux pour faire face à une perte de mobilité. **Sont prévus les aménagements suivants :** l'adaptation de la salle de bain existante au rez-de-chaussée, l'amélioration de la circulation intérieure au rez-de-chaussée et l'installation de volets roulants électriques dans la chambre.

COÛT TOTAL DES TRAVAUX

17 000 € HT



Montant
de **MaPrimeAdapt'**
(ménage « modeste ») :

8 500 €



Aide complémentaire
de la **CCPF** : 3 500 €

RESTE FINAL
À CHARGE : 5 000 € HT

Bénéficiez d'un accompagnement complet, gratuit et personnalisé

Pour accéder à MaPrimeAdapt', il faut être accompagné par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Avec la CCPF comme AMO, vous êtes guidé, gratuitement, à chaque étape :



Réalisation

du « diagnostic logement autonomie »
à votre domicile



Définition

du scénario
de travaux le plus adapté



Aide à l'élaboration

du plan de financement
et à la mobilisation des aides



Conseil

pour sélectionner
des entreprises locales compétentes
et vérification de la cohérence
des devis avec le projet



Accompagnement

pour le dépôt
des demandes d'aides



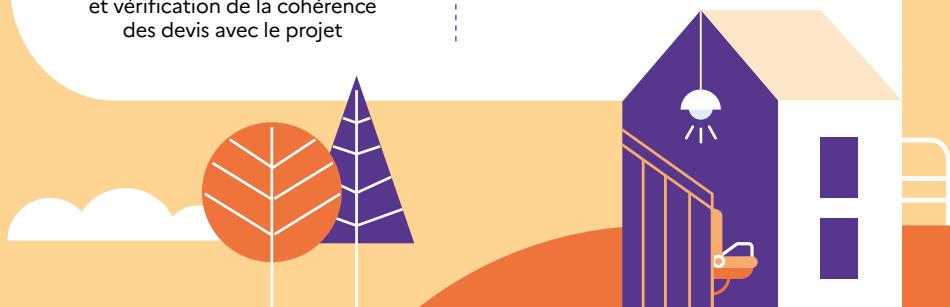
Début des travaux

après validation
des dossiers d'aides



Accompagnement administratif

post-travaux
pour la demande de solde
des aides sur le compte
du bénéficiaire et conseils
à la prise en main
du logement.





Contactez-nous au 02 98 51 61 27

(du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30)

contact@cc-paysfouesnantais.fr



11 espace de Kerourgué • CS 31046 • 29170 FOUESNANT

www.cc-paysfouesnantais.fr

Ce dispositif est financé et déployé grâce à ces partenaires :



**Rénov' Habitat
Bretagne**

avec



**France
Rénov'**
Le service public pour mieux
rénover son habitat

